



Manduel, le 5 février 2013

Ville de MANDUEL

CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2013

Vendredi 1^{er} février 2013 – 18h30

COMPTE RENDU

Le premier février deux mille treize, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt cinq janvier 2013, s'est réuni en salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Louise SABATIER, Maire.

PRESENTS :

Maire, M-L. SABATIER

Adjoints : G. RIVAL, J-M. BOUVIER, E. LE ROLLAND, A. FAVEDE, M. ESCAMEZ

Conseillers : V. GUIOT-SAMPAIO, D. VALERO, C. PRUNEAU, D. GUIOT, M. LAVALLEZ, P. GENS, C. CLEMENT, C. CHAPEL, J. PHILIBERT, T. SABATIER, S. GUIGUET, L. MESSINES, J-J. GRANAT, C. NICOLAS, N. ANDREO, J. LANTRAN, M. BERNO, C. PERROT

ABSENTS EXCUSES :

C. GIAMMONA

ONT DONNE PROCURATION :

F. LOPEZ donne pouvoir à M-L. SABATIER

R. DELMAS donne pouvoir à J-J. GRANAT

S. GAMALIE donne pouvoir à M. BERNO

L. HEBRARD donne pouvoir à C. PERROT

Secrétaire de séance : Véronique GUIOT-SAMPAIO,

Conseillers présents = **24** Conseillers ayant donné procuration = **4** Conseillers absents = **5**
Nombre de suffrages exprimés = **28**

* * *

Préambule

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Véronique GUIOT-SAMPAIO est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait la proposition d'adjoindre un secrétaire adjoint de séance issu des rangs de la minorité.

Aucun candidat ne se fait connaître, il n'y a donc pas de secrétaire adjoint.

1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 14 décembre 2012

Le procès-verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2012.

Le procès-verbal est approuvé par 25 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET, M. MESSINES, M. GRANAT, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. HEBRARD, M. BERNO) et 3 Abstentions (Mme GUIOT-SAMPAIO, M. LANTRAN, Mme PERROT).

2/ Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : Gérard RIVAL, Adjoint délégué au personnel

Dans la perspective d'avancement de grade en faveur de fonctionnaires municipaux, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, en remplacement d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, d'une durée de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Création d'un poste de chef de service principal de 1^{ère} classe, en remplacement d'un poste de chef de service principal de 2^{ème} classe, d'une durée de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Création d'un poste de puéricultrice de cadre supérieur, en remplacement d'un poste de puéricultrice de cadre de santé, d'une durée de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il convient donc d'approuver la modification du tableau des effectifs communaux telle que présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

3/ Approbation du périmètre et des statuts du nouveau Syndicat Mixte d'Electricité du Gard suite à la fusion du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard, du Syndicat d'Electrification du Vistre et du Syndicat d'Electrification de la Région d'Uzès

Deux documents annexes à cette question ont été remis avec le rapport de présentation.

Rapporteur : Pascal GENS, Conseiller délégué de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Par lettre en date du 17 décembre 2012, Monsieur le Préfet du Gard invite le Conseil municipal à faire connaître son accord sur le périmètre et sur les statuts du nouveau Syndicat Mixte d'Electricité du Gard constitué, suite à la fusion des trois syndicats suivants : le Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard, le Syndicat d'Electrification du Vistre et le Syndicat d'Electrification de la Région d'Uzès.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral n°2012-352-0006, en date du 17 décembre 2012, relatif au projet de périmètre d'un syndicat départemental d'électricité issu de la fusion de trois syndicats.

Il convient donc d'émettre un accord sur le périmètre et sur les statuts du nouveau Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

4/ Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Un document annexe à cette question vous a été remis avec le rapport de présentation.

Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, son but est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires à venir, il préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2013.

Il s'articule autour des thèmes suivants :

- Les perspectives économiques pour 2013 ;
- Les orientations budgétaires 2013 de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole ;
- L'analyse financière au 31 décembre 2011 ;
- Le résultat provisoire de l'exercice budgétaire 2012 ;
- Les perspectives budgétaires 2013.

1/ Les perspectives économiques pour 2013

Les grandes tendances macro-économiques :

Selon les prévisionnistes économiques, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, en France, pour l'année 2013, s'établirait à +0,8 % (+0,3 % en 2012, +1,7 % en 2011).

Pour 2013, l'inflation devrait s'établir à +1,8 % (+2 % en 2012, +2,1% en 2011), la consommation des ménages resterait mesurée à +0,3 % (0,2 % en 2012, +0,3 % en 2011).

Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances 2013 intéressant les collectivités locales :

- Stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat composés de plusieurs dotations :
 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
 - Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la Taxe Professionnelle ;
 - Les autres concours, que l'on appelle « l'enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont la Dotation Globale de Fonctionnement), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.
- Renforcement de la péréquation verticale, c'est-à-dire l'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin :
 - Pour les communes, la dotation de solidarité urbaine augmente de 120 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale de 78 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.
- Renforcement de la péréquation horizontale, c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités - est renforcée avec la montée en puissance des fonds de péréquation entre collectivités et l'ajustement des critères retenus, pour une plus grande efficacité :
 - Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge comme prévu par la loi ;
 - L'année 2013 sera la première année d'application des deux fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

2/ Orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour 2013

Les orientations s'inscrivent dans le cadre du projet d'agglomération dont les principales mesures sont les suivantes :

Développement économique

- L'aménagement et le développement de nouvelles zones d'activités économiques, mais aussi la requalification des zones communautaires existantes.

Habitat et politique de la ville

- La mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat, prévoir le logement des ménages dans un souci de mixité sociale, le développement de l'offre de logements à loyers maîtrisés et de l'offre foncière en faveur du logement social.

Le développement durable et l'environnement

- Le Renforcement de l'expertise Développement Durable et environnementale en faveur des projets sur le territoire de Nîmes Métropole (Ex : Gare de Manduel, projet de ZA, de quartiers, d'infrastructures...).

Le sport

- L'attribution des fonds de concours selon les critères définis par l'agglomération aux collectivités qui s'engagent, notamment dans la mise en conformité des équipements sportifs communaux.

La culture

- Le développement de la lecture publique, de la mise en réseau des bibliothèques, de la musique et des Spectacles Vivants.

Les transports

- La poursuite de la modernisation du réseau avec le déploiement, au cours de l'année 2013, d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et d'Informations Voyageurs (SAEIV) et d'une nouvelle Billettique totalement sans contact.

L'eau, l'assainissement collectif et non collectif

- L'augmentation des capacités de production en eau potable et l'amélioration de la protection de ces sites ;
- L'accélération de la réalisation des Contrôles de Bon Fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif, tout en maintenant des délais d'instruction raisonnables sur les autres missions.

3/ Analyse financière au 31 décembre 2011

Principaux constats

- Les charges de fonctionnement courant (dont intérêts de la dette) s'établissent à 5.003.818 €.
- Les produits de fonctionnement s'élèvent à 5.579.951 € dont 2.094.879 € proviennent de la fiscalité directe.

Les bases d'imposition ont augmenté de 3,25 % entre 2010 et 2011 et seul le taux de la taxe d'habitation est passé de 11,74 % à 12,44 %.

- Le résultat de fonctionnement ou épargne de gestion est de 576.133 €. Il était de 466.356 € en 2010 soit en progression de 23 %.
- La capacité d'autofinancement brute s'élève à 742.474 € et laisse une marge largement suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette.
- Le fonds de roulement est excédentaire et s'élève à 384.000 €.
- Les dotations et subventions de fonctionnement se sont établies à 2.074.721 €, contre 2.055.605 € en 2010, soit en légère augmentation.
- L'endettement annuel au 1^{er} janvier 2011 est de 817.767 €, il était de 882.747 € en 2010 et de 889.000 € en 2009.
- Le fonds de roulement au 31/12/2011 s'élève à 384.009 €.

Conclusion : Les dépenses de fonctionnement baissent de façon significative, de l'ordre de 10,5 % par rapport à 2010. Elles étaient déjà en légère diminution sur l'année 2009.

Cela démontre une maîtrise de ces dépenses depuis plusieurs années. Ces résultats devraient être confortés sur les prochains exercices.

La capacité d'autofinancement brute est en augmentation de 19 % par rapport à 2010.

Le poids de la dette est sensiblement en diminution.

4/ Résultat provisoire de l'exercice budgétaire 2012

Section de fonctionnement

- Les recettes réelles réalisées s'élèvent à 6.000.537 €.
- Les dépenses réalisées s'établissent à 5.384.574 €.
- Le résultat de fonctionnement ou épargne de gestion donne un excédent de 615.963 €, soit une augmentation de 6,45 % par rapport en 2011.

Section d'investissement

- Les recettes réelles s'élèvent à 2.325.301 €.
- Les dépenses réelles s'élèvent à 1.396.203 €.
- Soit un excédent d'investissement de 929.097 €.

Balance générale

- L'excédent global qui apparaît est de : 1.545.060 €. Il ne tient pas compte des restes à réaliser qui seront reportés au budget 2013 soit 170.417 € en recettes et 1.063.453 € en dépenses.

Endettement

- L'endettement au 1^{er}/01/12 s'est élevé à 874.583 € et représente 150 €/habitant.

* * *

Madame le Maire prend la parole et apporte les précisions à propos de la situation budgétaire de la commune :

« Jean-Marie, malgré la qualité de ton exposé, qui est normale vu tes compétences, je me permettrai d'apporter quelques précisions sur le budget de la commune. Il est bon quelquefois de faire un peu de pédagogie et donc de répéter pour éviter ou corriger la désinformation.

Qu'appelle-t-on indicateur de santé financière ?

Ce sont quatre coefficients, calculés à partir de chiffres officiels, c'est-à-dire des comptes administratifs et des comptes de gestion, quatre coefficients qui ne doivent pas dépasser un seuil, lui aussi officiel. Si un coefficient dépasse 2 années consécutives ce seuil, il est considéré en alerte.

Nous allons, si vous le voulez bien, examiner les uns après les autres les 4 coefficients :

- Coefficient d'autofinancement ;
- Coefficient de surendettement ;
- Coefficient de rigidité structurelle ;
- Pression fiscale.

N°1 : Coefficient d'autofinancement courant :

Seuil d'alerte : 1

- 2011 : 0,96 ;
- 2012 : 0,89.

N°2 : Coefficient de surendettement

Seuil d'alerte : 1,51

- 2011 : 1,29 ;
- 2012 : 1,27.

N°3 : Coefficient de rigidité structurelle

Seuil d'alerte : 0,56

- 2011 : 0,55 ;
- 2012 : 0,51.

N°4 : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Seuil d'alerte : 1

- 2010 : 0,95 ;
- 2011 : 0,86.

Rentrons un peu plus dans le détail, toujours à partir des comptes administratifs et des comptes de gestion que vous avez votés.

Les dépenses

Que constate-t-on sur ces dernières années ?

Le chapitre dépense est en constante diminution malgré les hausses des tarifs d'énergie, etc...

- Année 2010 – 5.432.310 ;
- Année 2011 – 4.837.476 ;
- Année 2012 – 4.824.819.

Analysons les grands chapitres :

La gestion courante est en diminution (chapitres 11 + 65 + 66)

- Année 2010 – 2.375.723 ;
- Année 2011 – 1.939.911 ;
- Année 2012 – 1.931.709.

Les charges réelles de personnel sont en diminution (charges de personnel – remboursement social)

- Année 2010 – 2.846.982 ;
- Année 2011 – 2.798.666 ;
- Année 2012 – 2.774.900.

Les indemnités des élus sont stables depuis 2008 et sont inférieures de 40 % du montant autorisé.

Les intérêts de la dette diminuent

- Année 2009 – 358.336 ;
- Année 2010 – 350.660 ;
- Année 2011 – 320.371 ;
- Année 2012 – 315.725.

Les recettes

- Année 2011 – 5.579.950 ;
- Année 2012 – 6.000.000.

Donc vous êtes d'accord, elles augmentent.

Enfin pour **la partie investissement**, voyons le rapport de l'emprunt par rapport au financement de l'investissement.

- Année 2010 – dépenses investissement 1.376.869 – Emprunt 300.000 = 21,82 % ;
- Année 2011 – dépenses investissement 2.358.368 – Emprunt 660.513 = 28,00 % ;
- Année 2012 – dépenses investissement 1.578.827 – Emprunt 400.540 = 25,37 %.

Ce sont des chiffres clairs, nets et précis validés par les services officiels, sur lesquels je ne manquerai pas de revenir afin que tous les élus, au moins pour la dernière année de ce mandat, comprennent le fonctionnement financier de la commune.

Je ne voudrai pas offenser, chers collègues, mais malheureusement, j'ai l'impression que certains ne comprennent absolument rien aux finances publiques.

Il est indispensable que les élus, à qui les Manduelloises et les Manduellois ont confié le devenir de la commune, aient le souci de gérer avec rigueur et honnêteté intellectuelle. Cela va s'en dire mais c'est mieux en le disant ! »

* * *

5/ Perspectives budgétaires 2013

A - Section de fonctionnement

1) Au niveau des dépenses

Charges à caractère général :

Le niveau des dépenses exécutées en 2012 confirme une politique de maintien du service public, tout en maîtrisant les principales charges.

La réalisation des dépenses effectuées représente une baisse de 9,87 % par rapport aux prévisions.

Cette démarche devra se prolonger pour 2013.

Charges de personnel :

Les dépenses réalisées en 2012 ont été légèrement inférieures de 2,55 % aux prévisions, et devront être maîtrisées en 2013.

Pour information, au 1^{er} janvier 2013, la commune compte 108 agents dont 77 titulaires, 17 non titulaires (remplacement des temps partiels : maladies et 2 congés parentaux), 10 vacataires et 4 CAE.

Autres charges de gestion courante :

Il s'agit des contributions et subventions diverses d'un montant de 620.000 € environ chaque année.

2) Au niveau des recettes

Aucune augmentation des tarifs des différentes régies n'est décidée pour 2013.

Il est également prévu que les taux des impôts locaux ne seraient pas révisés.

Le projet de loi de finances pour 2013 en ce qui concerne les collectivités locales prévoit :

- Un gel de la dotation globale de fonctionnement.
- Une minoration des compensations d'exonérations de la fiscalité directes applicables aux taxes foncières ainsi qu'une diminution des dotations de compensation.

Les produits et redevances réalisés en 2012 seront à peu près identiques pour 2013.

B - Section d'investissement

Les écritures obligatoires :

- En dépenses :
 - Le remboursement du capital de la dette.
 - Les restes à réaliser de l'exercice 2012-2013 programmation bi-annuelle.
- En recettes :
 - L'excédent partiellement capitalisé de la section de fonctionnement.
 - Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2012.
 - La taxe locale d'équipement.
 - L'amortissement des immobilisations au 31/12/2012.
 - Les restes à réaliser en subventions.
 - L'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement en fonction de l'épargne de fonctionnement.

Evolution de la dette :

Au 1^{er} janvier 2013, l'annuité de la dette va s'élever à 878.562 €.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2013 s'élève à 7.496.246€ en baisse par rapport au 1^{er} janvier 2012 du fait du remboursement d'un emprunt et compte tenu de la réalisation d'un prêt souscrit en 2012.

Un tableau sur l'état de la dette est joint en annexe.

Les projets de programmation 2012-2013

Parmi la programmation, il faut distinguer :

Pour l'exercice 2013 :

- Les travaux d'aménagement du carrefour Saint Paul – Route de Bouillargues, après les travaux importants sur le réseau d'eau effectués par Nîmes Métropole.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de l'avenue Pierre Mendès France ainsi que les travaux de voirie, trottoirs et piste cyclable.
- La fin des travaux de la crèche débutés en 2012.
- La suite des travaux de menuiseries de la maternelle François Fournier.
- Rénovation des façades de l'école primaire, école maternelle et restaurant F. Fournier.
- L'aménagement du terrain multi-sport à Fumérian.
- La réfection du trottoir Route de Bouillargues.
- L'aménagement du parking Dolto.
- Remplacement des luminaires rue et impasse du Fort.
- Construction d'un centre de loisirs sans hébergement et aménagement des abords.
- Poursuite des travaux de réfection de la toiture de l'église.

Il convient donc de constater, par un vote, la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013, ce vote ne constitue en aucun cas son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avoir constaté la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013 en Conseil Municipal de ce jour, vendredi 1^{er} février 2013, préalablement à l'adoption du budget communal 2013.

5/ Révision des tarifs de concession de cimetière et des opérations funéraires

Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances

Par délibération n°11/079 en date du 16 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé la révision des tarifs de concession de cimetière et des opérations funéraires, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, et défini en quatre classes de prestations : dépositaire, concession de caveau, concession de columbarium mono-case, concession columbarium multi-cases.

Le tarif « Dépositaire » prévoyait le paiement d'un montant de 91,00 € au titre du dépôt des corps pour les trois premiers mois et 57,00 € à partir du quatrième mois.

Au regard de la peine infligée par la disparition d'un être cher, il est proposé de modifier le tarif « Dépositaire » en accordant la gratuité pour les trois premiers mois, les autres tarifs restent inchangés.

Le tarif de concession de cimetière et des opérations funéraires est le suivant :

N°	Tarifs concernés	Tarifs applicables au 01/01/2013	Commentaires
1	<u>Dépositaire</u>		
2	Les 3 premiers mois	Gratuité	
3	Par mois supplémentaire, dès le 4 ^{ème} mois	57,00 €	Pas d'augmentation
3	Par mois supplémentaire en période d'interdiction d'exhumation, dès le 4 ^{ème} mois	20,00 €	Pas d'augmentation
4	<u>Concession caveau au M2</u>		
5	Durée Trentenaire (Terre)	53,00 €	Pas d'augmentation
5	Durée Perpétuelle (Caveau)	106,00 €	Pas d'augmentation
6	<u>Concession columbarium mono-case</u>		
7	Durée Trentenaire de 0,50M2 à 1M2	100,00 €	Pas d'augmentation
7	Durée Trentenaire 1M2	200,00 €	Pas d'augmentation
8	<u>Concession columbarium multi-cases</u>		
9	Durée Perpétuelle, Case deux urnes	762,00 €	Pas d'augmentation
9	Durée Perpétuelle, Case trois urnes	1143,00 €	Pas d'augmentation
10	Durée Perpétuelle, Case quatre urnes	1524,00 €	Pas d'augmentation

Il convient donc d'approuver la révision tarifs de concession de cimetière et des opérations funéraires telle qu'elle vous a été présentée et de préciser que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

6/ Réforme des Rythmes à l'Ecole Primaire – Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école

S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote.

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école est en cours d'examen. Il s'appuie sur 25 mesures autour de 7 grandes orientations dont la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme poursuit deux objectifs : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Il s'agit d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant.

Un décret relatif à l'organisation du temps scolaire va préciser le cadre réglementaire de cette réforme. Il fixera un cadre national à l'intérieur duquel différentes déclinaisons locales seront possibles. Le principe général est celui d'une entrée en vigueur de la réforme à la rentrée 2013.

La réforme entrera en application dès la rentrée scolaire 2013, avec la possibilité d'un report à la rentrée scolaire 2014.

Le Maire pourra, avant le 1er mars 2013, faire part au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

D'ores et déjà, les quatre conseils d'école ont été sollicités afin d'étudier les modalités de mise en œuvre de la réforme.

Il convient donc de débattre à propos de la réforme des rythmes scolaires à organiser, soit dès la rentrée scolaire 2013, soit de la reporter à la rentrée 2014, pour l'ensemble des écoles de la commune.

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir en débattre. L'avis des élus complètera l'avis des 4 conseils d'école.

7/ Motion de soutien pour la défense et le maintien des trains « Le Cévenol » et « L'Aubrac »

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a adopté la délibération n°CR-12/04.631, en date du 23 novembre 2012, par laquelle elle a décidé de poursuivre son action de défense des trains « Le Cévenol » et « L'Aubrac ».

Ces deux trains structurants pour la région présentent un intérêt indéniable en termes d'aménagement du territoire et ils constituent un élément essentiel pour le maintien de la vitalité des espaces desservis.

L'avenir des deux lignes s'en retrouve compromis.

Ainsi depuis 2007, « Le Cévenol » et « L'Aubrac » ne rejoignent plus directement Paris.

Cela représente une nouvelle détérioration des services qui n'est pas acceptable pour les usagers, le manque de financement concernant les opérations d'entretien et, à plus long terme, la rénovation des voies, entraîne des limitations de vitesse et un allongement des temps de parcours.

Pour faire suite à la délibération du Conseil Régional n°CR-12/04.631, en date du 23 novembre 2012, la commune souhaite adopter une motion de soutien pour la défense et le maintien des trains « Le Cévenol » et « L'Aubrac » dans l'intérêt des voyageurs et des territoires desservis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette motion de soutien.

8/ Décisions du Maire

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Cette question vous est présentée pour information.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

Décision n°46/2012 du 30 novembre 2012 – Attribution du marché à procédure adaptée – Campagne d'effarouchement sur pigeons en milieu urbain – Entreprise LES HORTS DE WALHALLA – 12.207,35 € HT/ 2013.

Décision n°47/2012 du 12 décembre 2012 – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée – Aménagement de l'intersection route de Bouillargues/CD 346 et chemin de Saint-Paul – BUREAU D'ETUDE SERI – Ancien montant = 14.000, 00 € HT, Moins value = 6.160,00 € HT, Nouveau montant = 7.840,00 € HT.

Décision n°48/2012 du 13 décembre 2012 – Attribution du marché à bons de commande à procédure adaptée – Maintenance du serveur vocal restauration scolaire – SOCIETE MEZCALITO – 2.048,76 € HT/ 2013.

Décision n°001/2013 du 4 janvier 2013 – Avenant n°1 au marché de travaux à procédure adaptée – Lot n°1 Electricité – Entreprise GOUPIL Electricité – Ancien montant = 8.463,50 € HT, Plus-value = 3.510,12 € HT, Nouveau montant = 11.973,62 € HT.

Décision n°002/2013 du 4 janvier 2013 – Avenant n°2 au marché de travaux à procédure adaptée – Lot n°3 Menuiseries extérieures – SARL BEDOS – Ancien montant = 4.395,00 € HT, Plus-value = 480,00 € HT, Nouveau montant = 4.875,00 € HT.

Décision n°003/2013 du 4 janvier 2013 – Avenant n°1 au marché de travaux à procédure adaptée – Lot n°8 Chauffage et climatisation – SAS CHABANEL – Ancien montant = 22.234,01 € HT, Plus-value = 1.400,02 € HT, Nouveau montant = 23.634,03 € HT.

Décision n°004/2013 du 11 janvier 2013 – Attribution du marché à bons de commande à procédure adaptée – Fourniture et livraison de pains – Boulangerie NOAILLES – 10.270,16 € HT/ 2013.

Décision n°005/2013 du 16 janvier 2013 – Avenant n°1 au marché de travaux à procédure adaptée – Lot n°9 Plomberie et sanitaires – SARL CHAPON & DAUMAS – Ancien montant = 5.720,00 € HT, Plus-value = 826,50 € HT, Nouveau montant = 6.546,50 € HT.

9/ Actualités de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote.

Présentation sommaire :

- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2011.

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement du recensement 2013. Au 31 janvier 2013, 2054 logements ont été recensés représentant 4.809 habitants, soit 75% de la population Manduelloise.

* * *

La séance est levée à 19h46